

CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 No 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973 - Agréée D.D.J.S. N°28.SU.36268
N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 926C

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2006 PROCES VERBAL

Le samedi 3 février 2007, à la salle de la vaillante de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire à 18H00 sur convocation de son comité directeur.

L'Assemblée générale est présidée par Mme Annick Guez, Présidente par intérim.

Cette seconde assemblée générale a été nécessaire compte tenu de l'absence de quorum lors de l'assemblée générale du 5 Janvier 2007.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille de présence permet de constater que 247 membres de l'association ont voté. Le quorum n'étant pas nécessaire, l'assemblée peut délibérer sur l'ordre du jour.

1. Allocution de bienvenue

Annick Guez, Présidente par intérim de l'association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister aux travaux de cette assemblée générale. Celle-ci indique qu'elle s'est retrouvée Présidente par intérim suite à la démission du Président François Rivereau le 6 Janvier 2007.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle souhaite faire l'historique du cnvauroux et démontrer l'attachement qu'elle partage avec un certain nombre de dirigeants à cette association.

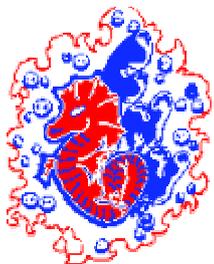
2. Rapport moral

Elle ne souhaite pas revenir sur le rapport moral présenté par l'ancien président lors de la précédente assemblée et demande aux adhérents présents de l'approuver.

Rapport moral approuvé à l'unanimité

3. Rapport financier

Eric Visage, Trésorier, donne lecture des comptes de l'exercice clos le 31 Août 2006. Il informe l'assemblée que le compte de résultats fait apparaître un total des produits de 141 304€ et un total des charges de 150 713€, faisant ressortir un déficit de 9 409€. Ce déficit dû aux licenciements de nos salariés. Eric précise que cette décision a été très dure à exécuter.



4. Rapport des commissaires aux comptes

Monsieur et Madame Robert, commissaires aux comptes, donnent lecture de leur rapport de vérification sur l'exercice écoulé.

Décharge du trésorier

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport financier, celui- des commissaires aux comptes donne quitus au Trésorier pour sa gestion de l'exercice 2005/2006.

Rapport financier approuvé à l'unanimité

5. Rapport d'activités et sportif

Annick Guez reprend la parole pour faire un rapide tour sur les résultats sportifs sans rentrer dans le détail, chaque adhérent l'ayant reçu mais indique que l'on prend toujours plaisir à parler des résultats qui malgré nos difficultés ont été très positifs.

Rapport sportif approuvé à l'unanimité

6. Election du tiers sortant

La Présidente indique qu'il est nécessaire de passer à l'élection du bureau. Compte tenu de certaines démissions, il est demandé aux membres présents des volontaires pour rentrer au bureau. Monsieur Michel Lainé se propose. Il est demandé l'accord à main levée pour cette candidature. Une seule objection est enregistrée.

Monsieur Forestier demande des explications sur la présence de gens ayant quitté le cnv pour adhérer au nouveau club, qu'elles étaient leurs objectifs sur leur maintien. Monsieur Lefébure indique qu'il n'a pas à se justifier. Monsieur Lereau considère que les deux associations n'ont plus le même but, il peut donc se maintenir. Monsieur Gault est absent. Les adhérents prennent acte.

Il est précisé que votent les personnes adhérentes du cnvaux lors de la saison 2005-2006, y compris les adhérents ayant adhéré au nouveau club.

Résultats du dépouillement : 247 votants 247 exprimés

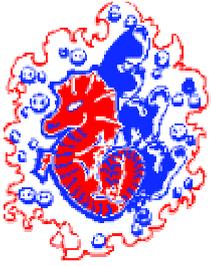
Mireille Baragoin 178, Olivier Gault 150, Didier Lereau 156, Guy Villedieu 241, Eric Visage 236, Josiane Percheron 169
Michel Laine 246

Le quorum n'étant pas obligatoire, quelque soit le nombre de voix les candidats sont élus.

7. Matériel

Le nouveau club a souhaité garder le matériel nécessaire à l'activité du water polo et de la natation synchronisée. Ce transfert autorisé par le précédent Président a provoqué de violentes polémiques. A ce sujet Monsieur Lefébure est porteur d'une note destinée aux adhérents en provenance de la section water polo du nouveau club indiquant leur inquiétude sur la non reconduction de la mise à disposition du matériel.

Annick Guez réprecise que le Président précédent (François Rivereau) regrette d'avoir anticipé sur cette décision sans avoir référé à l'assemblée générale.



A la lecture des propos tenus par Monsieur Mathias Beurthon, Annick précise que cette section a vu le jour grâce à la ténacité de Mireille Baragoin et de Yan Baragoin malgré des oppositions au sein du comité directeur. Mireille Baragoin précise également que l'information donnée par ce représentant sur l'achat des buts est erronée. Ces buts ont fait l'objet d'un financement croisé à savoir 1/3 DDJS 1/3 sponsor 1/3 fonds propres du cnv. Ces buts ont fait l'objet d'une facture réglée par le cnv donc celui-ci est propriétaire du bien. De plus aucune décision n'a été prise pour remettre en question cette disposition.

Une personne non adhérente (mais dirigeant du nouveau club) fait savoir qu'il est anormal que le cnv ne donne pas les moyens à la section synchro du nouveau club de fonctionner. A cette observation Josiane Percheron fait remarquer que 80% des adhérents du cnv, eux n'ont plus de piscine pour poursuivre leur activité...

Monsieur Forestier (porte parole des adhérents) souligne qu'il est nécessaire de rester dans les règles des statuts du cnv. Il ne comprend pas pourquoi les adhérents devraient donner leur accord sur le transfert du matériel propriété du cnv.

Une adhérente demande l'importance du matériel appartenant au cnvaux. Mireille Baragoin précise que l'ensemble du matériel acquis par le cnv est à la date d'aujourd'hui amorti, mais que celui représente une valeur de pratique pour l'ensemble des activités du cnv.

Monsieur Forestier maintient sa position.

Mireille Baragoin reprend la parole pour préciser aux adhérents que si il y a toujours un avenir pour le cnvaux, il ne peut être question d'y maintenir une section water polo et natation synchronisée. Ces sections ayant été très difficiles à monter et à faire vivre sur le territoire de l'agglomération. Celle-ci propose qu'une convention de mise à disposition soit signée entre le nouveau club et le cnvaux. Eric Visage précise que ces dispositions sont légales et permettraient ainsi de régler dans un premier temps le problème. Ceci permettrait également d'arrêter les informations erronées qui circulent sur le sujet.

En conséquence il est proposé aux adhérents d'approuver cette disposition.

Disposition approuvée à l'unanimité

8. Question diverse

Aucune question concernant l'assemblée générale ordinaire, la présidente demande de clore celle-ci afin de passer à l'assemblée générale extraordinaire.

Fait à Mainvilliers le 20 février 2007

Présidente
ANNICK GUEZ

La Secrétaire
MIREILLE BARAGOIN